



Dossier de presse



Signature de la convention Ville et Intercommunalité Amies des Enfants avec l'Unicef

Lundi 8 novembre 2021 à 11h
Salle Henri-Martin à l'Hôtel de Ville de Cahors

SOMMAIRE



La reconduction du label	p.3
Conventionner pour renouveler l'engagement des élus	p.3
Création de nouveaux relais petite-enfant	p.5
Finalisation et mise en place du plan vélo	p.6
Aménagements des cours d'école	p.7
Extension du Programme de Réussite Éducative	p.8
Réouverture du musée Henri-Martin	p.9
Création de lien social pour les jeunes	p.10
Journée des droits de l'enfance	p.11
ANNEXES	
Chanson « Je serai là »	p.12
Plan d'action - convention	p.13

CONTACTS PRESSE

Service communication

Annette CASTEL-GAY, directrice adjointe du service communication

Tél : 05 65 20 89 45

acastelgay@grandcahors.fr

Service Action Éducative Locale

Pierre-Laurent PETIT, directeur du service Action Educative Locale

plpetit@grandcahors.fr

LA RECONDUCTION DU LABEL de l'UNICEF DEJA OBTENU EN 2017

En 2017, la Ville de Cahors et le Grand Cahors ont obtenu les labels Ville et Intercommunalité Amies des Enfants qui récompensent la qualité des actions et des initiatives menées par certaines collectivités à destination des enfants. Cette labellisation a concrétisé la volonté des élus locaux consistant à engager une politique volontariste en faveur des enfants, des jeunes et des familles. Lors de la candidature, de nombreuses actions ont ainsi été mises en avant : la gratuité de plusieurs services, la qualité de la restauration collective et la création d'une légumerie, l'accès facilité à des modes de garde, le conseil municipal des enfants...



Mardi 19 septembre 2017, le Président de l'Unicef France, Jean-Marie Dru a remis à Hélène Leneveu, *les titres de Ville Amie des Enfants et Intercommunalité des Enfants* lors d'une cérémonie officielle organisée à la cité universitaire de Paris.

UNE CONVENTION POUR RENOUVELER L'ENGAGEMENT DES ELUS

Devenir une collectivité *Amie des enfants* est un engagement politique à l'échelle d'un territoire et concerne l'ensemble des acteurs, des habitants et bien entendu les enfants et les jeunes. Sur une mandature, les collectivités amies des enfants s'engagent dans cinq domaines : **le bien-être, la non-discrimination et l'égalité, l'éducation, la participation et la sensibilisation aux droits de l'enfant.**

Dans une dynamique de réseau, Unicef France accompagne chacune des collectivités à la mise en œuvre d'actions significatives sur son territoire. **L'objectif est d'obtenir, en cours et à l'issue du mandat, des résultats durables autour de ces cinq engagements.**

Conscients que les jeunes cadurciens sont les citoyens de demain, nous souhaitons leur offrir la possibilité, au sein de la collectivité, de trouver leur place et de pouvoir pleinement exprimer leurs compétences dans des domaines variés, quelle que soit leur origine sociale.

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Maire de Cahors
Président du Grand Cahors

La déclaration des Droits de l'enfant de 1959 invite les responsables politiques à s'interroger sur le modèle de société pour demain, le modèle d'éducation idoine pour construire un monde plus égalitaire, plus respectueux de lui-même, de son environnement, de ses hommes et de ses femmes.

L'enfance est une étape fondamentale dans la construction identitaire, dans l'intégration sociale, dans les développements cognitifs, dans le rapport à autrui. C'est aussi une période d'insouciance, de découverte, de rêves et d'imaginaires... que tout être humain a besoin de connaître pour devenir adulte. C'est donc aussi le devoir des villes et territoires, avec leurs forces vives, d'en être les garants.

Engagés aux côtés de l'Unicef depuis 2017, avec un Projet éducatif de Territoire (PEDT) à l'appui, le Grand Cahors et la Ville de Cahors souhaitent poursuivre et renforcer leur politique en faveur de l'enfance. De la petite enfance à l'adolescence, des actions, mises en œuvre et à venir, couvriront le champ des besoins « essentiels ».

La signature de la convention ce 8 novembre 2021 traduit la validation par l'Unicef du plan d'action élaboré par les élus et encourage les collectivités à poursuivre leurs engagements.

Les piliers du modèle international Ville Amie des Enfants



ENGAGEMENT 1 (VOIR LE PLAN D' ACTIONS EN ANNEXES)

⇒ Investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents

Création de nouveaux relais petite-enfance

L'offre de garde de la petite enfance sur le territoire du Grand Cahors est considérée bonne avec un taux de couverture bien supérieur à la moyenne nationale enrichie par des lieux d'accompagnement, de professionnalisation et de socialisation variés.

En matière de petite enfance, le territoire compte en moyenne 83 places d'accueil pour 100 enfants de 0 à 3 ans contre une cinquantaine à l'échelle nationale. Il s'agit d'un mode de garde collectif (4 crèches offrant 99 places, 2 jardins d'enfants) ou individuel. Le Grand Cahors compte 210 assistantes maternelles pour plus de 700 places de garde.

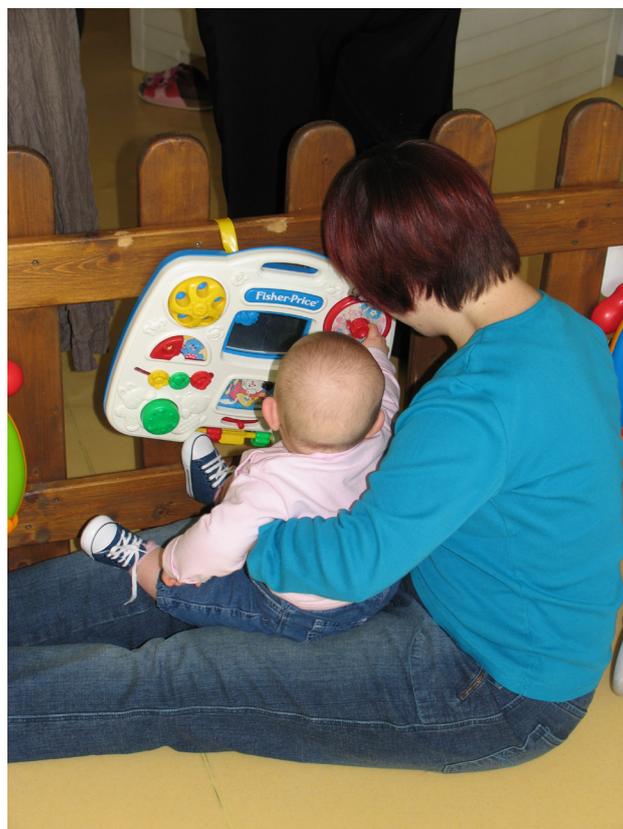
Lieu d'information tant pour les parents que pour les professionnels de la petite enfance, des Relais Petite Enfance (anciennement RAM) assurent sur le territoire le lien entre les parents et les assistantes maternelles. Deux structures fixes et un service en itinérance sont en place depuis plusieurs années : à Cahors au 10 boulevard Gambetta, à Catus, au lieu-dit Blanchard, et en itinérance, à Saint-Géry et à Douelle.

Ouverture de deux nouvelles antennes

Pour améliorer encore le maillage territorial et pour renforcer un service au plus proche des besoins, deux nouvelles antennes itinérantes ont été ouvertes en janvier 2021 :

- A Pradines. Le RPE est ouvert exclusivement aux assistantes maternelles dans les mêmes locaux que l'Escalinous, lieu d'accueil enfants/parents. Les rencontres ont lieu tous les jeudis de 9h30 à 12h sur inscription.
- A Terre-Rouge. Le RPE est ouvert aux assistantes maternelles et aux familles qui peuvent également profiter de l'espace proposé dans les locaux du centre de loisirs, tous les vendredis de 9h30 à 11h30.

Le développement des Relais Petite Enfance assure une meilleure coordination de l'offre et renforce le lien entre les familles et les assistantes maternelles du territoire.



ENGAGEMENT 1 (VOIR LE PLAN D' ACTIONS EN ANNEXES)

⇒ Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs

Finalisation et mise en place du plan vélo

La mobilité des personnes et des marchandises représente près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre en France. Pour le Grand Cahors, le dernier Bilan Carbone® du territoire réalisé par le PETR du Grand Quercy en 2018 indique que le transport des personnes représente à lui seul 40 % du « poids climatique » de notre territoire.

Réduire significativement ces émissions est un enjeu majeur pour les habitants de notre territoire et tout particulièrement pour les jeunes. La promotion de l'usage du vélo contribue à la réduction de la présence de l'automobile dans l'agglomération.



Le « Plan vélo et circulations apaisées » porté par la Ville de Cahors et le Grand Cahors vise à promouvoir, à l'échelle du territoire, l'usage du vélo et à sensibiliser tout particulièrement les plus jeunes aux bonnes pratiques et au respect de tous les usagers. Des actions concrètes vont être mises en place :

- La création d'un lieu d'apprentissage du vélo et du code de la route auprès des publics scolaires ouvert à toutes les écoles du territoire.
- L'organisation régulière d'ateliers pédagogiques d'apprentissage du vélo et des règles du code de la route dans les écoles.
- La création de documents de communication périodiques et/ou permanents à destination de tous les publics, traitant du « Savoir rouler à vélo », offrant des conseils et des bonnes pratiques en matière d'usage du vélo et servant de support pour rappeler l'offre existante et mettre en avant son évolution.



ENGAGEMENT 2 (VOIR LE PLAN D' ACTIONS EN ANNEXES)

⇒ Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons

Aménagement des cours d'école, un projet participatif de la Ville de Cahors

Le projet d'aménagement de la cour extérieure de l'école s'inscrit dans l'axe prioritaire du Projet Educatif Territorial (PEDT), conventionné avec l'Etat notamment l'Axe 1.

« L'aménagement de la cour de l'école est un des principaux leviers pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants notamment avec des espaces pour s'asseoir, discuter et être tranquilles, des espaces pour jouer et des espaces pour permettre aux petits et aux grands, aux filles et aux garçons de jouer ensemble mais sans se gêner ». (Extrait du PEDT)

Ce projet vise à structurer l'espace récréatif afin de le rendre plus attractif pour les enfants et les adultes qui les encadrent et répondre aux objectifs suivants :

- favoriser la mixité ;
- permettre à chaque enfant de trouver sa place dans la cour de récréation ;
- encourager l'activité physique ;
- réguler les problèmes de violence s'exprimant dans la cour ;
- répondre aux préoccupations des personnels qui encadrent les enfants

Un projet participatif :

Pour que la réalisation corresponde au mieux aux usages pédagogiques quotidiens et aux attentes des enfants, une **réflexion globale associant enfants, enseignants et agents des écoles** a été menée. Elle s'est traduite dans chaque école par des propositions de plans d'aménagement de la cour puis par la validation collective du projet choisi.

Cette réalisation constitue un **travail transversal entre les services municipaux** (Action éducative locale, bâtiment, sports, espaces Verts, ...) qui assurent la conception et la mise en oeuvre du projet. Une réflexion est également menée pour assurer ultérieurement l'entretien de ces aménagements.

C'est un **projet qui s'organise sur plusieurs années**. Six écoles ont déjà bénéficié de ces aménagements participatifs. La municipalité s'est engagée à réaliser la réfection d'une cour d'école par an.

Le partage des espaces entre les différents acteurs de l'école reste un enjeu majeur et participe à un meilleur vivre ensemble entre les garçons et les filles de l'établissement.

Cour de l'école Zacharie-Lafage après aménagement



ENGAGEMENT 3 (VOIR LE PLAN D' ACTIONS EN ANNEXES)

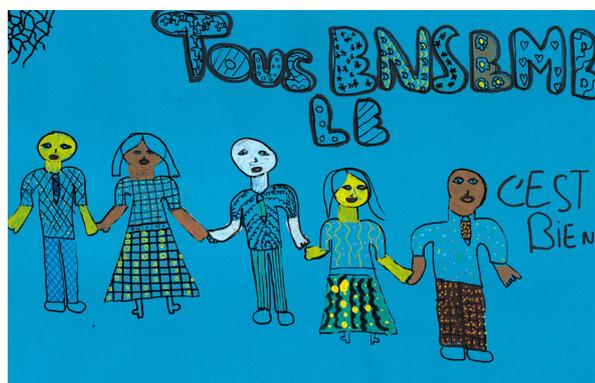
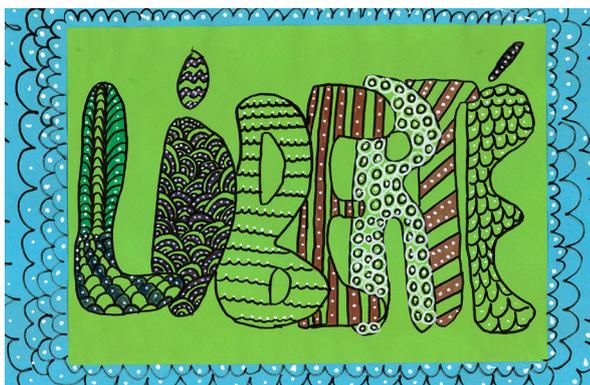
⇒ Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté

Extension du Programme de Réussite Éducative (PRE) à d'autres secteurs de la Ville et du Grand Cahors.

Instauré à Cahors en 2016 dans le cadre des actions prioritaires du Contrat de ville, le Programme de réussite éducative constitue un dispositif d'accompagnement individualisé pour l'enfant, selon une approche globale qui fédère les parents et les professionnels évoluant autour de l'enfant. L'objectif du programme vise à lutter et à prévenir le décrochage social et scolaire des enfants, mais également à oeuvrer pour l'égalité des chances.

Déployé sur les territoires de Terre-Rouge, de la Croix-de-Fer, et de Sainte-Valérie, ce programme a d'ores-et-déjà permis d'accompagner 203 enfants depuis 2016. **Les résultats satisfaisants dans ces quartiers incitent aujourd'hui les élus du Grand Cahors à étendre ce dispositif.**

Ainsi, depuis septembre 2021, le quartier des Escales à Pradines et le centre ancien de Cahors peuvent bénéficier de ce programme. Une coordinatrice dédiée est rattachée à ces nouveaux secteurs répondant aux sollicitations des acteurs de l'école qui repèrent les enfants à accompagner.



Le programme est financé par le Grand Cahors, par l'Etat, par la CAF du Lot, par le Conseil départemental et par la Région Occitanie.

Exemple d'accompagnement réussi

Jules, pour faire plaisir à ses parents et sa maîtresse, pensait qu'il fallait « être le meilleur et parfait ». Par peur de les décevoir, il n'osait pas exprimer ses difficultés de compréhension. Le dialogue s'est rapidement avéré compliqué entre les parents et l'enseignante. Pour l'école, le problème était lié à une carence éducative à la maison ; pour les parents, à une incapacité de l'institutrice. Seul point de convergence : Jules mettait de la « mauvaise volonté » et devenait « paresseux et agressif ».

Le parcours PRE a duré 13 mois. Le comportement de Jules a évolué du point de vue des parents et de l'enseignante : « il s'est mis au travail, participe en classe, ose demander de l'aide quand il ne comprend pas. Il accepte de faire des erreurs et est content d'aller à l'école. Il n'est plus agressif et ne se bagarre plus ». Le mal-être et les angoisses de Jules liés à ses difficultés scolaires et à la pression qu'il percevait autour de la réussite scolaire ont pu être abordés, apaisés par le dialogue avec les parents et l'enseignante.

ENGAGEMENT 3 (VOIR LE PLAN D' ACTIONS EN ANNEXES)



Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire

Réouverture du musée Henri-Martin avec la mise en place de parcours dédiés aux familles et aux plus jeunes et des actions de médiation culturelle.

Pour sa réouverture, le musée Henri-Martin souhaite accorder une large place aux enfants, en instaurant une palette d'actions dédiées aux familles et aux scolaires.

Les enfants pourront découvrir le musée et ses collections par le biais de **visites libres ou guidées spécialement conçues pour eux** et par tranche d'âge. Des ateliers en lien avec les collections du parcours de référence et les expositions temporaires, des animations lors des événements nationaux (Nuit des musées, Journées du Patrimoine, Journées de l'Archéologie etc.) ou des activités spécifiques comme « mon anniversaire au musée » seront proposés.

Les enfants bénéficieront d'outils divers :

un parcours dédié avec un personnage-guide à suivre et des cartels adaptés, des kits de découverte comprenant un livret-jeux à conserver et des dispositifs d'observation ludiques.

Les actions de médiation et les outils d'aide à la visite sont conçus dans une posture d'accompagnement dans l'appréhension des œuvres, afin de laisser sa place au ressenti émotionnel et à l'expression de l'enfant.

Aller à la rencontre des publics éloignés

En amont de l'ouverture du musée, des actions de médiation ont été prévues afin d'associer à l'événement tous les publics dont les jeunes et les enfants .

Pour ce faire, **deux artistes en résidence à Cahors (la compagnie Univers théâtre) assureront dès le mois de novembre 2021, un travail de médiation pour aller à la rencontre des structures éducatives et de loisirs** (le Conseil Municipal Enfants, les centres sociaux, les Scouts de France, les étudiants, les établissements scolaires des écoles aux lycées, les centres de loisirs...). Ils proposeront d'associer les plus jeunes aux festivités d'ouverture afin de créer un sentiment d'appartenance à un lieu qu'ils ont, pour la plupart, toujours connu fermé.



ENGAGEMENT 3 (VOIR LE PLAN D' ACTIONS EN ANNEXES)

⇒ Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence

La mise en place d'actions de création de lien social pour les jeunes et les étudiants,

Les vendredis c'est permis !

Les espaces sociaux et citoyens proposent des espaces dédiés aux adolescents les vendredis soir de 18h à 22h, « **les vendredis c'est permis !** ». Ces temps dédiés ont pour objectif de leur donner un espace de parole, de rencontre et de leur permettre de coconstruire des projets accompagnés par les animateurs jeunesse (avec le soutien d'associations du territoire). Décloisonnée à l'échelle des quatre quartiers de la ville, cette action vise à favoriser la rencontre entre les adolescents et participe à une plus grande cohésion entre eux.

Les séjours famille

De la même manière, dans le cadre **des séjours famille** proposés par les structures, des familles avec adolescents ont participé en 2021 à une excursion à Mimizan. Deux animateurs jeunesse et deux animateurs famille accompagnent les familles et facilitent les liens intra et extrafamiliaux. Repas partagés et temps d'échanges participent à améliorer la communication entre les adolescents et leurs parents.

Le cercle de femmes

Faire face au défi de l'adolescence pour des parents, c'est également trouver un espace pour pouvoir dire ses difficultés, ses angoisses, ses questionnements, individuellement et collectivement. Au sein des espaces sociaux et citoyens, une **psychothérapeute intervient 1/2 journée par semaine** et propose une fois par mois, un groupe de paroles aux femmes et aux mamans « **le cercle des femmes** ». Ces temps de parole permettent aux parents de pouvoir trouver une écoute professionnelle et de partager avec d'autres parents, leurs difficultés et leurs ressources.



ENGAGEMENT 5 (VOIR LE PLAN D' ACTIONS EN ANNEXES)

⇒ Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville

La participation aux opérations proposées par l'Unicef : la journée des droits de l'enfant, le samedi 20 novembre 2021

Les acteurs de la petite enfance (les services périscolaires, les centres sociaux, les centres de loisirs, la médiathèque, la ludothèque, le conseil municipal enfants, les Francas...) se sont regroupés pour répondre à la sollicitation de l'Unicef et proposer un événement d'envergure le samedi 20 novembre 2021 dans le cadre de la semaine des droits de l'enfant.

Une exposition au Grand Palais : les enfants des structures citées ci-dessus ont été amenés à réfléchir à la thématique des droits de l'enfant et à retranscrire leurs visions et leurs ressentis sur un support de leur choix (dessins, collages, compositions...).

Une chanson et un clip : • Les enfants de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) municipal Lucien Benac ont écrit puis enregistré une chanson, Je serai là, qui porte sur le Droit de l'Enfant à la protection. Cette chanson a été mise en images par un clip en stop motion réalisé pendant les vacances d'automne au centre de loisirs de Terre Rouge. Ce travail sera diffusé le 20 novembre en avant-séances au cinéma Le Grand palais.

Deux projections dédiées : deux films ont été programmés pour répondre à la thématique spécifique des droits de l'enfant

- À 16h30 : *Le Peuple Loup*, 1h43, de Tomm Moore et Ross Stewart, animation.
- À 19h : *Pingouin et Goéland*, 1h49, de Michel Leclerc, documentaire.

Tarifs des séances :

5 € pour les moins de 12 ans. L'Unicef invite les enfants ayant participé à l'exposition. Ils doivent se manifester au niveau du stand Unicef qui sera positionné dans le hall du Grand Palais.

Un goûter au Grand Palais : À 18h, le vernissage de l'exposition sera l'occasion de retrouver les enfants ayant participé, autour d'un goûter offert par Jérôme Moulinou (Les Gourmandises de Lilo).



L'élection du nouveau Conseil Municipal Enfants : à 14h à l'Hôtel de Ville en présence de Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors, et d'autres élus du conseil municipal, les enfants procéderont à l'élection du nouveau maire enfant.

Le service périscolaire de l'école Lucien-Benac, le centre de loisirs de Terre-Rouge, l'espace social et citoyen de Terre-Rouge ont organisé une semaine d'action de sensibilisation :

Lundi 15 novembre

- Flashmob sur la chanson des droits à l'école Lucien-Bénac

Mardi 16 novembre

- Rencontre d'une autre culture à l'école Lucien-Bénac avec Lot pour toits

Mercredi 17 novembre

- Jeu de l'oie de droits de l'enfant avec le CIDFF au centre de loisirs de Terre-Rouge
- Moment de conte à l'espace social et citoyen
- Grand jeu des Droits de l'enfant à l'îlot Terre-Rouge

Jeudi 18 novembre

- Soirée jeux !

Vendredi 19 novembre

- Ciné débat autour du dessin animé Zootopie sur la thématique de l'inclusion à la maison du citoyen.

JE SERAI LÀ

CHANSON POUR LES DROITS DE L'ENFANT, 2021

Prends ma main
ne la lâche pas
je t'emmène loin
de cette violence
que tu vis au quotidien.

Je veux te protéger
t'aider à te relever
Je veux plus que tout
ne plus te voir pleurer.

J'veux pas, j'veux pas, j'veux pas, j'veux pas
Te voir comme ça, te voir comme ça.
J'peux pas, j'peux pas, j'peux pas, j'peux pas,
te laisser là, te laisser là.

Tu sais il y a des lois
qui existent pour toi
Tu sais que tu as des droits
fais entendre ta voix.

Ne reste pas là seul
assis dans un coin
Vite prends ma main
je t'emmène vers demain.

J'veux pas, j'veux pas, j'veux pas, j'veux pas
Te voir comme ça, te voir comme ça.
J'peux pas, j'peux pas, j'peux pas, j'peux pas,
te laisser là, te laisser là.

Je te donne ma force
Je te donne ma joie
Je te donne toute mon énergie
ta vie sera mon combat.

Ensemble on est plus fort
On va trouver une solution
Ensemble les bras soudés
On trouvera des réponses à tes questions.

Je serai là, là, là pour toi.
Je serai là, là, là pour toi.
Je serai là, là, là pour toi.
On sera toujours là pour toi,
pour défendre tes droits.

(COMPOSÉE PAR LES ENFANTS
DU SERVICE PÉRISCOLAIRE DE
L'ÉCOLE LUCIEN-BENAC)

LE PLAN D'ACTION

VC = Ville de Cahors

GC = Grand Cahors

ENGAGEMENT 1

Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

Investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents

Actions envisagées :

- VC - Le transfert des crèches CAF à la collectivité,
- VC - La mise en place d'une commission d'admission unique sur le territoire,
- GC - L'ouverture d'un nouveau relais petite enfance (RPE),
- GC - La création d'un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) à Catus.

Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs

Actions envisagées :

- VC - Finalisation et mise en place du plan vélo,
- GC - Accompagnement du projet de la Sécurité Routière dans les écoles pour les maternelles et les CM2.

Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent

Actions envisagées :

- GC - Renforcer les enjeux de la loi Egalim :
 - En impliquant les enfants dans un travail sur l'alimentation et sur les menus scolaires,
 - En allant régulièrement rencontrer les producteurs.

ENGAGEMENT 2

Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.

Assurer un accès aux services publics pour tous

Actions envisagées :

- GC - Le travail sur la tarification des ALSH pour permettre à tous les enfants d'y participer,
- GC - Création d'une salle multisensorielle à l'école Jean-Calvet et au centre de loisirs de Catus,
- GC - La continuation des formations des animateurs sur la prise en charge des enfants porteurs de handicap.

Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons

Actions envisagées :

- VC - Cahors, projets participatifs cours d'écoles,
- VC - Formation des équipes éducatives aux droits des enfants,
- GC - Réfléchir aux activités et au mode d'inscription aux activités du ticket sport afin d'apporter une meilleure parité.

Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violence faites aux enfants et aux jeunes

Actions envisagées :

- GC - Création d'un guide de la jeunesse avec un volet important sur la prévention,
- GC - Participation des services de l'Action Éducative Locale à la semaine de lutte contre les violences et à la journée des droits de l'enfant.

ENGAGEMENT 3

Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et les jeunes du territoire.

➡ Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté

Actions envisagées :

- GC - Étendre le Programme de Réussite Éducative (PRE) à d'autres secteurs de la Ville et du Grand Cahors.

➡ Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire

Actions envisagées :

- VC - Développer des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE) au sein de la ville de Cahors,
- VC - Réouverture du musée Henri-Martin avec la mise en place de parcours dédiés aux familles et aux plus jeunes et des actions de médiation culturelle hors les murs.

➡ Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence

Actions envisagées :

- VC - L'organisation de soirées thématiques parents et ados,
- GC - La mise en place d'actions de création de lien social pour les jeunes et les étudiants,
- GC - Le développement du dispositif « La Boussole des jeunes » et des actions de la Maison des ados.

ENGAGEMENT 4

Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque jeune

➡ Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville

Actions envisagées :

- VC - La création, le développement et l'animation d'un Conseil local de la jeunesse.

➡ Participer à la consultation nationale des 6 / 18 ans

Actions envisagées :

- VC et GC - La participation à, au moins, une consultation sur la durée du mandat.

ENGAGEMENT 5

Nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde

➡ Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la ville

Actions envisagées :

- VC et GC - La participation aux opérations proposées par l'Unicef,
- VC et GC - Associer le comité local aux actions de la Ville,
- VC et GC - Favoriser les actions de sensibilisation du comité local via la Convention internationale des droits de l'enfant,
- VC et GC - Apporter son soutien au programme Unicef France.